



Conférence régionale inter-organisation

Picardie, Terre d'Accueil et de Solidarité Internationale

Samedi 20 novembre 2010

<http://www.picardie-sans-frontieres.info/>

RAPPORT FINAL - 2010

Le présent rapport est le résultat d'échanges organisés de mai à novembre 2010 entre les partenaires, notamment depuis le lancement officiel de cette démarche le 9 juillet 2010 à Amiens dans l'enceinte du Conseil Régional de Picardie, puis au cours des réunions préparatoires organisées conjointement par les groupes du Resf en septembre-octobre 2010 et le Conseil Régional de Picardie dans six villes de la région (Aisne : Château-Thierry, Soissons ; Oise : Beauvais, Compiègne ; Somme : Abbeville, Amiens). Un texte préliminaire regroupant les principales idées des contributions – toutes publiées intégralement sur le site web – transmises par les vingt-trois organisations participantes, a été réalisé par le groupe régional de préparation de la conférence. Ce texte a été mis en débat, amendé et adopté par consensus le samedi 20 novembre au terme de quatre heures de délibérations entre les cent cinquante personnes présentes lors de cette rencontre.

Introduction : Quelles politiques migratoires solidaires et respectueuses des droits et des devoirs ?

Depuis très longtemps, comme d'autres régions et d'autres pays, la Picardie a accueilli et bénéficié de l'installation d'étrangers venus notamment de Belgique, de Pologne, du Portugal, d'Espagne, d'Italie, du Maghreb, de Turquie, d'Afrique noire, d'Asie, etc. Aujourd'hui, d'autres immigrés arrivent pour refaire leur vie, en terre picarde comme dans d'autres régions françaises, après avoir fui leurs pays, par impossibilité d'y vivre, en raison des situations politiques, économiques ou environnementales... Les uns et les autres, à l'école, dans les entreprises, les associations de solidarité, culturelles, spirituelles... dans les syndicats, les partis politiques, les lieux de culte contribuent à la richesse multiculturelle de la société picarde, à son ouverture internationale ainsi qu'à sa prospérité économique.

A la lumière de cette expérience, on ne peut que s'inquiéter de voir se développer tant en France que dans le reste de l'Europe, depuis longtemps hélas, mais surtout et plus dramatiquement ces dernières années, diverses formes de xénophobies et de discriminations. La construction politique de l'étranger comme problème de société, risque pour l'identité nationale ou menace économique est non seulement fausse mais aussi injuste pour les personnes stigmatisées. En outre, elle dissimule les vraies contradictions de notre société et porte en germe des dérives et des violences menaçant la démocratie du pays et du continent qui ont déjà été victimes à plusieurs reprises, dans le siècle passé, de cataclysmes provoqués par la remontée des nationalismes xénophobes en Europe.

La mémoire des années 1930 suffit à nous rappeler que les périodes de crises économiques majeures, comme celle dans laquelle nous venons d'entrer, sont des moments où les peurs de l'autre, la recherche de bouc-émissaires s'accroissent et avec elles les tensions identitaires ainsi que géopolitiques. Dans ce contexte la création d'un ministère de l'identité nationale et de l'immigration, dont la République avait jugé utile de se passer depuis deux siècles, relève d'une idéologie délétère qui institutionnalise des pensées de méfiance et exacerbe les oppositions communautaires. Suffit-il néanmoins de déplacer ce ministère pour infléchir le cours de l'histoire qui l'a fait naître ? Quels autres changements sont nécessaires dans l'organisation et dans l'action des pouvoirs publics pour résister à ces tendances historiques funestes ? Quelles formes de résistances concrètes et efficaces permettront de s'opposer à ces tendances ? Comment peuvent s'impliquer les collectivités locales dans la défense des exilés ? Quels devraient être les droits nouveaux des exilés ? Faut-il continuer de financer des centres de rétention, des appareils policiers et des quotas annuels d'expulsion ? Comment éviter toute instrumentalisation des services publics pour ficher, voire même traquer, les étrangers en situation irrégulière ? Comment libérer l'éducation nationale, la formation continue et l'éducation populaire de toutes considérations identitaires voire nationalistes que l'on tente de plus en plus de leur imposer ? Quels sont les apports positifs de l'immigration et comment les valoriser ? Comment penser l'aide au développement et la coopération décentralisée sans céder aux pressions idéologiques tendant à en faire des dispositifs antimigratoires ? Comment lutter contre la militarisation antimigratoire des frontières communes et la prolifération des camps d'étrangers tant à l'intérieur de l'Union Européenne que dans les pays voisins ?

I. Favoriser l'égalité des droits et des devoirs dans le travail et dans le vote

Comme l'ont montré de très nombreuses études, les travailleurs immigrés ne concurrencent pas les salariés nationaux mais tendanciellement se placent sur des secteurs qui ne parviendraient pas à trouver de main d'œuvre. *"A tous les niveaux de diplômes et dans bien des secteurs économiques, la France connaît des difficultés de recrutement, liées à l'absence de politique de l'emploi depuis des années. Le chiffre élevé du chômage rend ce discours parfois difficile à entendre, mais des secteurs aussi variés que le bâtiment et la médecine (en particulier l'hôpital et les zones rurales) connaissent des manques chroniques de vocation."* (Parti socialiste - Château-Thierry).

Si problèmes d'intégration il y a, aujourd'hui, ils ne sont pas tant ceux de l'identité nationale, de la culture ou de la langue que celui du non respect des droits et des personnes au travail : le maintien idéologique hors du droit du travail de centaines de milliers de travailleurs "sans papiers" qui contribuent à la richesse nationale ; l'interdiction toute aussi absurde de travailler faite à des dizaines de milliers de demandeurs d'asile dont tout le monde sait qu'ils travaillent nécessairement pour vivre : voilà deux pans de ségrégation et de désinsertion sociale, mais aussi d'injustice, qui nuisent aux intérêts du pays.

Le maintien dans une forme de clandestinité économique de centaines de milliers de travailleurs est non seulement une forme condamnable d'exploitation du travail humain, non seulement une régression historique à l'encontre d'un siècle de progrès sociaux mais aussi une menace pour l'ensemble des salariés : ces politiques xénophobes font réapparaître dans le pays un salariat corvéable sans limite, des conditions de précarité extrême, des niveaux de rémunérations indécents, des dépendances complètes aux seuls intérêts financiers... Elles créent une pression déloyale sur certains segments du marché du travail et une pression à la baisse sur les règles du droit du travail. Une partie du patronat utilise cette clandestinité pour délocaliser sur place une partie du travail salarié.

Il est donc économiquement rationnel de régulariser les travailleurs "sans papiers" non seulement par souci de justice sociale mais dans l'intérêt des autres travailleurs. Il faut pour cela *"généraliser l'application de la réglementation concernant la liberté d'installation réservée aujourd'hui aux ressortissants des États membres de l'Union européenne."* (ATTAC - Oise). Il faut également que la France et les autres pays européens ratifient enfin La Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée le 18 décembre 1990 et rentrée en vigueur en Juillet 2003. *"En 2004 la Cimade avait fait campagne pour cette convention ; à cette époque, seuls 27 pays au monde avaient signé et ratifié cette convention. Ni la France, ni aucun pays d'Europe, n'en faisaient partie, nous pensons fort que la situation ne s'est pas améliorée depuis, il faut faire connaître cette convention et demander à nos pays d'Europe de la signer et la ratifier...."* (Cimade - Amiens)

De même, l'interdiction de travailler faite aux demandeurs d'asile en 1991, en contrepartie - annoncée à l'époque - d'une prise en charge dans les Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), doit être abolie : elle a perduré jusqu'à aujourd'hui sans que jamais la contrepartie annoncée ne soit mise en œuvre pour plus d'un quart de la population concernée. Ainsi, par l'effet d'une absurdité politique, les trois quarts de cette population se trouvent à la fois en situation régulière sur notre territoire et maintenus dans une pseudo-clandestinité économique qui les oblige à travailler au noir, c'est à dire à la merci des exploiteurs.

Notamment "les quelques jeunes qui jusque là avaient pu aller normalement à l'école vivent très modestement et ont une scolarité souvent difficile. L'interdiction de travailler leur interdit l'inscription auprès de Pôle Emploi et donc toute formation professionnelle rémunérée, les stages en entreprises et donc les contrats en apprentissage ou toute autre forme d'alternance. (...) Seule la levée de cette interdiction peut leur permettre de survivre grâce à un emploi ou à un contrat d'apprentissage quand ils sont en cours de qualification." (**SUD Education - Somme**).

Si l'accès au travail pour tous, dans le respect des droits fondamentaux des salariés, est une condition première de l'harmonie sociale, une société ne saurait progresser dans cette direction sans faire participer l'ensemble de la population à la vie démocratique. Le droit de vote est une autre condition essentielle de l'intégration, c'est à dire du sentiment partagé par tous d'être responsable de l'avenir collectif.

"Etrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de la cité : ils participent à la vie économique, sociale, culturelle et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes.... Reconnaître ce droit c'est un élargissement de la démocratie, un pas vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à la résidence, et pas seulement à la nationalité, c'est renforcer auprès de tous la conscience citoyenne et les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté." (**Ligue des Droits de l'Homme - Beauvais**)

Là encore il s'agit à la fois de défendre nos valeurs républicaines les plus fondamentales, notamment l'égalité des droits, et de poursuivre une longue histoire d'extension souvent laborieuse du suffrage universelle mais aussi de considérer l'intérêt de n'importe quel pays à rendre possible l'expression politique de tous les résidents afin de réduire les frustrations et les tentations de se retirer de la vie citoyenne. Cet intérêt national au droit de vote des étrangers se renforce particulièrement dans les périodes de remontée historique des nationalismes xénophobes qui gangrènent la vie politique européenne depuis des siècles et ont conduit par deux fois le continent européen dans le gouffre des haines raciales et nationales puis des guerres... Donner le droit de vote aux étrangers c'est renforcer, dans le rapport de force électoral, le camp de ceux qui sont le moins potentiellement exposés aux risques de la dérive nationaliste parce que visés par elle. Le droit de vote pour tous les résidents est à la fois conforme à nos valeurs et à notre intérêt collectif.

"Les droits des migrants et des citoyens venus de l'étranger pour travailler en France ou s'y réfugier sont étroitement dépendants des acquis démocratiques de la République française. La vocation des institutions républicaines est de permettre l'exercice de droits égaux pour tous les habitants de pays et non d'attribuer des droits aux personnes en fonction de leur appartenance supposée à une communauté particulière." (**La Libre Pensée - Oise**)

L'intégration actuelle telle quelle est conçue dans une optique archaïque, nationaliste et xénophobe, prescrit aux immigrés de gommer leurs particularités et fait peser sur eux abusivement la charge des problèmes sociaux qu'ils subissent... ce qui ne peut qu'accroître les tensions identitaires. A l'inverse, une politique d'intégration non xénophobe, celle d'une société avancée et apaisée, doit faire respecter de l'égalité des droits notamment dans la participation à la vie économique et politique du pays. L'intégration implique une « autre politique de l'immigration qui, avec la régularisation de tous les sans papiers, respecte les droits des salariés étrangers, donne le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers aux élections locales et d'éligibilité aux prud'hommes » (**FSU - Picardie**)

II. Contraindre l'État et ses relais à respecter le droit d'asile et la dignité humaine

Depuis trente ans, le taux de rejet des demandes d'asile a augmenté continuellement jusqu'aux sommets actuels. Ce droit d'asile (ré)inventé par les articles 13 et 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 1948, au lendemain d'un conflit mondial et d'un génocide, puis concrétisé par l'adoption en 1951 de la Convention de Genève sur les Réfugiés est toujours censé faire partie de nos règles fondamentales... Et pourtant il se trouve nié en pratique et en permanence par les administrations et les juridictions chargées de sa mise en œuvre. "92,2% - C'est la part des dossiers rejetés, en 2006, à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. Plus de neuf demandeurs d'asile sur dix ont essuyé un refus. Chaque année, le record est battu." (Association du journal « ch'FAKIR » - Amiens).

A un tel niveau de rejet des demandes d'asile, il faut considérer que l'administration en charge de protéger les réfugiés a échoué dans sa mission ou que l'inclination politique de ses fonctionnaires et de leurs chefs va à l'encontre du respect des règles adoptées par la République. L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Ofpra) est aujourd'hui impuissante à protéger les réfugiés, elle doit donc être repensée dans son organisation. Il faut organiser "sa transformation en une organisation indépendante de l'Etat" (RESF - Amiens)

Dans cette nécessaire réorganisation institutionnelle des conditions d'application des textes internationaux et de nos lois fondamentales, il faut affranchir l'ensemble des opérateurs du droit d'asile des tutelles politiques exercées par le Ministère de l'Intérieur au travers des Préfectures. Le droit d'asile relève de la justice au titre de nos engagements internationaux et de l'action sociale s'agissant de personnes affaiblies par la fuite en exil. De ces deux points de vue, les demandeurs d'asile, dès l'expression initiale de leur demande, doivent être accompagnés par des professionnels du droit d'asile, totalement indépendants du Ministère de l'Intérieur. Mais cet affranchissement à l'égard des logiques policières doit s'étendre à l'ensemble des institutions publiques, sociales, éducatives et de solidarité qui ne doivent pas être dévoyées à des fins de délation, de contrôle, d'exclusion des dispositifs d'accueil... et qui doivent être au contraire protégés dans l'exercice de leurs missions premières.

La politique menée depuis trois ans, de regroupement des multiples compétences ministérielles (Justice, Affaires sociales, Affaires Etrangères, Education...) dans un ministère unique d'abord honteusement rattaché à l'idée "d'identité nationale" puis finalement déplacé dans le Ministère de l'Intérieur est inacceptable. Elle reflète la dérive policière, autoritaire, soupçonneuse et anti-humaniste d'un gouvernement qui a radicalisé à l'extrême la criminalisation et la traque des exilés. Il faut "non seulement prévoir de supprimer le ministère de l'Identité nationale, mais aussi tout ministère de l'Immigration : régulariser les personnes actuellement sans papiers, supprimer les services de police des étrangers et les contrôles au faciès ; mettre fin aux rafles et expulsions de masse. Il faut poser en principe que l'on ne saurait enfermer des personnes pour les seuls motifs des conditions de séjour et en tirer les conséquences : démanteler les centres de rétention administrative et peser sur les politiques diplomatiques pour stopper la prolifération des camps d'étrangers dans la périphérie européenne." (Solidarité Migrants - Oise)

Cet anti-humanisme de nos politiques publiques est particulièrement choquant lorsqu'il affecte les personnes les plus faibles, en particulier les mineurs isolés étrangers (MIE), les femmes en exil, les malades sans oublier les hommes célibataires et isolés qui peuvent se trouver dans des situations

dramatiques. Ces politiques conduisent même à dissocier des couples et des familles. Toutes les réformes récentes, au rythme effréné d'une inflation législative irrationnelle, ont conduit à la situation actuelle de soupçon généralisé et d'examen médico-policier des enfants. Des enfants sont enfermés, des médecins sont enrôlés à des fins non médicales, la protection de l'enfance cède le pas à l'omniprésence policière. Pour lutter contre cela il faut "*refuser l'enfermement des MIE en zone d'attente et de leur permettre d'accéder au territoire sous la protection de l'aide sociale à l'enfance ; abandonner le recours à l'expertise médicale en accordant une présomption de minorité à tout étranger se déclarant comme tel ; confier la décision de rapatrier des MIE au seul juge des enfants.*" (**ACAT - Beauvais**)

De même les femmes en exil sont particulièrement vulnérables. "Femmes invisibles cachées par le stéréotype de l'immigrée, leur représentation dans la sphère publique décisionnelle est quasi inexistante. Les travailleuses migrantes doivent affronter la triple discrimination due à leur sexe, à leur origine et leurs conditions sociales, l'exploitation, les mauvais traitements, la non-protection sociale et juridique. C'est ainsi que beaucoup d'entr' elles évoluent dans le secteur informel." (**CAP Sud Emergences - Méru**). A cette vulnérabilité doit répondre une action sociale renforcée d'aide et de soutien. De même, la nécessaire réorganisation des conditions d'application du droit d'asile doit intégrer une prise en charge renforcée des femmes ayant fuit leur pays en raison de persécutions rendues possible par un statut social de la femme illégitime et par la négation de leurs droits fondamentaux (mariages forcés, excision, crimes d'honneur, etc.). Elles ne doivent plus être reléguées dans cette "protection subsidiaire" précaire et partielle, irrespectueuse de la Convention de Genève.

La réorganisation de l'action publique doit être également régionale. En Picardie notamment, les récentes réformes ont conduit à réduire les modalités d'application de la Convention de Genève en ne rendant possible l'expression de la demande d'asile... qu'en une seule ville et sans même que les moyens de cet accueil y aient été prévus ! Sous couvert de régionalisation, c'est un reniement supplémentaire du droit d'asile et un calvaire de plus pour les exilés habitant dans la région qui doivent tous se rendre aujourd'hui à Beauvais pour y faire enregistrer leur demande d'asile puis y être trop souvent abandonnés à la rue. Cela produit artificiellement une concentration de demandeurs d'asile dans cette ville et corrélativement une saturation des capacités de prise en charge tant par les dispositifs de l'action sociale que par les réseaux de solidarité citoyenne. Il faut rétablir une plateforme d'accueil des demandeurs d'asile dans chaque département de la région.

Ces régressions permanentes du droit et de l'action publique créent, sans raisons autres qu'idéologiques, une misère humaine supplémentaire : des personnes sans toits, exclues des soins les plus élémentaires, dénuées de tout secours alimentaire, sanitaire ou social. Il faut donc rétablir dans le fonctionnement normal de l'Etat le respect des conditions élémentaires de la dignité humaine et en particulier rendre possible l'accès à un logement social en sortie des CADA : "*Première proposition : que le droit à un toit soit effectif partout et pour tout être humain. Deuxième proposition : que dans chaque ville soit ouvert (gratuitement ou pour un prix symbolique) un lieu où toute personne puisse se laver, laver son ligne et le sécher, se coiffer, se raser, baigner et changer les enfants, préparer et cuire les aliments, manger à l'abri, rencontrer une assistance sociale...*" (**Santé pour tous - Amiens**)

A quelques décennies seulement des pires moments de notre histoire qui ont conduit à proclamer l'universalité du droit d'asile, on ne peut oublier aujourd'hui ses raisons d'être ni accepter sa négation généralisée. Il faut repenser l'Etat, son organisation, en fonction des valeurs fondamentales qu'il est supposé respecter. "*Les différentes associations ne se substitueront pas durablement aux responsabilités de l'Etat pour la mise en oeuvre d'un minimum d'accueil et de vie des personnes qui légalement ont droit au respect et à l'application juste de la loi.*" (**Secours Catholique – Oise**) Et, en attendant, il faut promouvoir, y compris contre l'Etat et ses idées xénophobes, une nouvelle forme d'asile, un asile

sociétal, basé sur l'engagement solidaire de tous les citoyens. Il faut constituer "*un Réseau Républicain de résistance à la non application de la loi de la République, un réseau de solidarité avec les demandeurs d'asile et plus largement les sans papiers. Ce réseau 3R (Réseau républicain de résistance) pourrait se constituer en Picardie, et en particulier rechercher et utiliser tous les moyens qu'il peut avoir à sa disposition pour refuser qu'un demandeur d'asile puisse être à la rue et ce, quelque soit la carence de l'État.*" (**Collectif de parrainage et de soutien aux sans papiers du sud de l'Oise**). Ce dispositif transitoire ne réduit en rien l'importance de notre objectif premier : contraindre l'Etat à respecter le droit d'asile et la dignité humaine.

"Motivés par la solidarité et la défense des plus faibles, notamment des étrangers, en partenariat avec d'autres membres de la société civile, nos organismes, mouvements, associations et services chrétiens refusent que des mesures de plus en plus restrictives, voire arbitraires, propulsent des milliers d'hommes et de femmes dans la précarité et le désespoir." (**Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Oise**) Nous devons inscrire dans nos lois fondamentales un « devoir d'assistance aux étrangers quelle que soit leur situation, en faisant lever les menaces qui pèsent sur eux. » (**FNARS - Picardie**)

III. Promouvoir l'ouverture au monde par l'éducation et la culture

La radicalisation des politiques anti-migratoires porte atteinte de multiples façons au droit à l'éducation pour tous et en est arrivé à un point si extrême aujourd'hui qu'elle perturbe le bon fonctionnement du système scolaire. Ce droit à l'éducation implique également la fin de la politique de démantèlement de l'école publique, laïque et gratuite pour au contraire assurer sa promotion.

Alors que ce droit à l'éducation pour tous est inscrit dans les textes internationaux ratifiés par la France et dans le préambule de sa constitution, certaines municipalités, plus soucieuses de contrôler les étrangers que d'assurer la scolarité, subordonnent illégalement à des conditions de séjour l'accès à l'école ou à la cantine. Les traques policières entraînent des interruptions scolaires préjudiciables aux intérêts des enfants, sans oublier les conséquences de la peur au ventre sur la concentration et la réussite. Le fichage des enfants à travers l'institution scolaire est de plus en plus utilisé à des fins policières de contrôle des familles au mépris des finalités propres de l'école. Les obligations d'accueil des enfants dits "du voyage" ne sont pas respectées, en raison d'abord du non respect par les communes de l'obligation des aires d'accueil des familles et en raison aussi des multiples carences et obstacles administratifs qui empêchent la scolarisation de ces enfants. Nous exigeons le respect du droit à l'éducation pour tous et sans condition d'origine ou statut des parents ainsi que la suppression des fichiers "*base élève*", "*Sconet*" et "*base nationale identifiant élèves (BNIE)*" de même que l'ensemble des fichiers relatifs aux élèves. L'école doit prévoir des moyens suffisants pour les dispositifs d'apprentissage de la langue pour les enfants non francophones afin de favoriser la maîtrise de la langue.

Les politiques de traque des exilés perturbent aussi la vie scolaire au détriment de tous les enfants en brisant la sérénité et la confiance nécessaires tant aux apprentissages qu'au travail pédagogique : les disparitions d'enfants traumatisent leurs camarades et affectent les pédagogues ; les manœuvres policières à proximité des écoles portent atteinte à la sérénité de la vie scolaire ; l'instrumentalisation des informations administratives de la scolarité à des fins de repérage des familles érodent la qualité des

relations entre tous les acteurs de l'école ; la subordination des inscriptions en écoles, collèges, lycées et universités à des considérations de séjour ou de visa ouvrent un droit de regard policier ou politique sur le travail d'évaluation des professeurs au mépris des règles de compétences et d'autonomie intellectuelle dans l'activité pédagogique. La carte d'étudiant doit donner un droit automatique de régularité de séjour et les collectivités locales et les réseaux de solidarité doivent veiller à ce qu'aucune rupture scolaire ne pénalise les enfants et jeunes majeurs sans papiers. L'école de la République ne doit pas devenir un champ de batailles politiques et encore moins de manœuvres xénophobes : elle doit être dirigée et orientée par les seules finalités de l'accès aux savoirs ; du primaire au supérieur, elle doit être constitutionnellement protégée des intrusions délétères de la part d'autres institutions.

La définition des programmes scolaires est particulièrement sensible à cet égard. L'institution, les acteurs et le travail pédagogiques ne doivent servir qu'à éduquer les enfants. Les interventions du pouvoir politique dans les analyses de l'histoire du monde, notamment coloniale, et les restrictions en cours apportées aux programmes d'histoire, de géographie, de sciences économiques et de sciences sociales à de multiples niveaux du système scolaire sont inacceptables. Ces matières ne doivent pas servir à entraîner un repli des esprits sur le seul cadre national ni conduire à imposer aux élèves les formes diverses de propagandes d'État dont l'histoire a été parsemée. Il faut que "*l'école soit un espace protecteur et protégé, un espace émancipateur qui soit le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté, un lieu de travail et de vie collective ouvert sur les territoires proches et lointains, où l'on fait l'expérience de la solidarité et de l'autonomie, l'expérience de la coopération plutôt que de la concurrence, l'expérience de l'estime de soi et des autres dans des cadres collectifs.*" (**Ligue de l'enseignement, Oise**).

La lutte contre la xénophobie et le racisme nécessite une sensibilisation de fond non seulement des enfants mais aussi de l'ensemble des citoyens. A une période de l'histoire où sont revenues en force les idées et les images simplistes à l'égard des étrangers, la perception de toute différence comme un danger, il faut créer un contre-pouvoir culturel dans la société elle-même, en rendant possible l'action de chacun en faveur d'un éveil et d'un réveil des consciences. L'école est alors une dimension, mais non la seule, d'une nécessité plus large de maîtriser l'évolution de notre culture. Les institutions légitimes à le faire, notamment les collectives locales, doivent mettre à disposition des acteurs scolaires (enseignants, élèves, parents d'élèves) et des associations des moyens matériels et des opportunités d'action (documentations, conférences/débats de spécialistes, expositions ou animations pédagogiques...) contre toutes formes de xénophobies et de racismes. Mais cette action doit s'ouvrir aussi à l'ensemble des institutions culturelles, publiques et privées, susceptibles de participer à la formation de la population toute entière dans une perspective d'éducation à l'hospitalité, à la diversité culturelle, à la solidarité et à l'ouverture au monde.

Cette action publique doit permet en outre à chaque citoyen désireux d'agir en ce sens mais encore isolé, de trouver des interlocuteurs, des partenaires et des moyens pour la mise en œuvre d'initiatives s'inscrivant dans cette perspective. Cela pourrait passer par la création d'une "*cellule proposant une aide matérielle et intellectuelle ouverte à toute personne souhaitant mener des actions pourrait être envisagée. Concrètement, cette aide pourrait exister sous forme de banque de données de supports de travail (films, expositions...) mis à disposition aisément et à moindres frais, et comme aide de personnes expérimentées, directement « de personne à personne », ou en conférence.*" (**Association des parents d'élèves du Crotoy**). Cela peut passer également par le développement régional de réseaux internationaux d'ouverture au monde "*des réseaux de correspondants, des réseaux d'associations d'espéranto, des associations par thématique espérantistes et internationales*" (**Association Espéranto 80**) mais aussi la systématisation des partenariats associatifs et internationaux en relation avec la coopération décentralisée. Cela passe par la création d'espaces d'échanges communs aux sociétés civiles

du Nord et du Sud, afin de favoriser leur inter-connaissance tant en ce qui concerne leurs cultures respectives que leurs besoins et leurs revendications "*pour faire évoluer les choses et permettre d'espérer un monde plus juste*" (**Collectif Afrique du Beauvaisis**).

Ces cellules locales d'aide matérielle et intellectuelle, centres de ressources où pourront s'entrecroiser des compétences et des motivations diverses mais complémentaires doivent également permettre d'accueillir concrètement les migrants en les accompagnant vers l'autonomie dans notre société, par l'apport de connaissances sur la société d'accueil, les droits et devoirs des citoyens, les modalités d'accès au marché du travail, les conditions juridiques d'accès au droit d'asile. ... et, en premier lieu, la possibilité d'apprendre et/ ou d'approfondir leur connaissance et leur maîtrise de la langue française. Les services publics et associations en charge de l'alphabétisation doivent ainsi recevoir tous les moyens nécessaires au total accomplissement de leur tâche.

Maîtriser l'évolution de notre culture nécessite de favoriser les inter-connaissances entre spécialistes de ces sujets et citoyens souhaitant agir dans la société locale, régionale ou nationale en faveur d'une éducation à l'hospitalité, à la diversité culturelle et à la solidarité internationale. Il faut donc des lieux plus nombreux où tous les acteurs qui travaillent sur ces sujets puissent se rencontrer, mettre leurs compétences en synergie, construire des projets à destination de la population et de l'espace public local. Les chercheurs, les associations, les médias, les institutions publiques doivent pouvoir collaborer plus systématiquement afin de lutter contre la peur de l'autre, les ségrégations, les discriminations. "*Il faut décloisonner les pratiques de l'action des pouvoirs publics et favoriser la rencontre entre professionnels d'un même territoire et/ou d'institutions différentes. Les centres de ressources de par leur positionnement hybride sur le plan institutionnel, peuvent jouer ce rôle.*" (**Espace Picard pour l'Intégration, Amiens**)

Ces efforts d'éducation populaire doivent également porter sur les perceptions de nos partenaires étrangers dans les relations nord-sud, qu'il s'agisse des partenariats associatifs, de la coopération décentralisée, des échanges scolaires ou culturels. Il faut inventer une éducation à la réciprocité dans les échanges nord-sud. "*Il s'agit de prendre en compte les connaissances, le savoir-faire, les réflexions du partenaire du Sud par rapport à notre environnement, nos questions, et nous amener à élaborer des solutions, ou à en imaginer de nouvelles, à trouver d'autres perspectives. On apprend alors à travailler ensemble, à construire ensemble, dans le respect de l'autre et en complémentarité. (...) Cela suppose de reconnaître le partenaire du Sud comme véritable acteur politique, économique, social et culturel de son développement, de le reconnaître à valeur égale.*" (**Association Diaka d'Arré, Saint Just en Chaussée**)

Conclusion : Comment préparer un changement de fond ?

Il y a sans doute de multiples réponses possibles à cette question. La présente conférence régionale inter-organisations "Picarde, Terre d'Accueil et de Solidarité Internationale" en est une parmi d'autres, même si, à ce stade, le travail est loin d'être achevé : beaucoup d'autres organisations en Picardie peuvent nous rejoindre pour y participer dans les prochains mois ; de multiples thèmes n'ont pas encore été traités notamment dans la dimension européenne et internationale de ces questions ; les diagnostics et les propositions peuvent être considérablement précisés et complétés sur tous les points abordés.

Cependant la méthode de travail expérimentée se révèle efficace :

Chaque organisation dispose d'une double compétence : celle de connaître son domaine de spécialité et celle de pouvoir le relier à ce qui change et doit changer, plus globalement, dans la société. La somme de ces compétences permet de construire une vision d'ensemble, des analyses et des perspectives d'action en évitant les blocages des grandes questions théoriques comme celle de l'envahissement migratoire ou de l'ouverture des frontières. En agrégeant des contributions multiples, chacune fondée sur cette double compétence spécialisée et globale, on voit se dessiner des perspectives concrètes tant au niveau des valeurs, des projets que des collaborations possibles.

A cette première étape de travail, émergent deux idées forces qui peuvent s'articuler en une seule : il faut être lucide sur la responsabilité importante de l'État central et de ses politiques dans la dégradation symbolique et matérielle de la place des étrangers en France ; par conséquent on ne peut pas tout attendre de lui pour entreprendre les changements sociaux et culturels qui rendront possible sa propre transformation et celle de la société. Face à un État qui a dérivé historiquement, c'est aux citoyens et aux forces vives de la société civile de se (re)mobiliser pour éviter au pays une issue funeste comme il en a déjà connue par le passé.

Se mobiliser sur ce thème même si ce n'est pas le seul ni le principal au sein de chacune de nos organisations : telle est la première réponse que nous apportons aujourd'hui à l'occasion de cette conférence régionale. Mais nous appelons aussi l'ensemble des autres organisations régionales à rejoindre cette démarche. Nous appelons aussi l'ensemble des collectivités locales de la région à augmenter leurs efforts de soutien matériel, financier et symbolique à toutes les personnes physiques et morales qui entreprendront dans leurs localités et domaines respectifs de contribuer à cette démarche, en favorisant la mise en œuvre des propositions qui en résultent, en les faisant connaître le plus largement possible et en facilitant la préparation des conférences suivantes.

Nous appelons aussi toutes les organisations de Picardie à se mobiliser pour accroître l'ampleur et l'audience de cette démarche en utilisant les divers moyens d'actions qui sont les leurs : que ce soit par des actions symboliques de parrainages républicains, par l'organisation de cercles de silence, par des rassemblements et des manifestations publics chaque fois que nécessaire, par des actions de solidarité et d'aide aux exilés abandonnés ou pourchassés, par la création de lieux spécifiquement dédiés dans chaque commune et chaque département à l'accueil et à la solidarité internationale, par la multiplication de conférences, débats, expositions dans les écoles, espaces culturels et sites institutionnels en vue d'une éducation populaire à l'hospitalité et à la diversité culturelle... Les efforts de tous doivent converger pour apprendre à vivre ensemble avec tous, dans l'égalité, et toujours renforcer par les échanges et les coopérations, au-delà de nos différences et origines, notre humanité commune.

A cette fin nous déclarons permanente la présente conférence régionale inter-organisations "Picardie Terre d'Accueil et de Solidarité Internationale" et annonçons qu'elle se réunira chaque année pour prolonger ce travail en intégrant toutes les organisations et citoyens qui souhaiteront la rejoindre. La prochaine conférence sera initiée au printemps 2011.